



Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 février 2019

n° 024-19

Objet : RS - Approbation de la convention de mise à disposition de bus lors de missions de sécurité civile réalisées par le Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -
Pierre Perez - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Xavier Dullin -
de Dominique Pommat à Bernard Januel

• conseillers excusés : 15

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Pierre Duperier -
Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoît Perrotton - Alain Thieffinat -
Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 février 2019

délibération n° 024-19

objet **RS - Approbation de la convention de mise à disposition de bus lors de missions de sécurité civile réalisées par le Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle qu'une convention avait été établie en avril 2012 entre Grand Chambéry, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Savoie et le délégataire du réseau Stac afin d'autoriser la mise à disposition de bus du Stac lors de missions de sécurité civile réalisées par les sapeurs-pompiers.

Les bus mis à disposition n'accueillent aucune victime blessée mais permettent d'accueillir et d'évacuer, par mesure de sécurité, les personnes impliquées dans un sinistre.

Cette convention a pris fin le 31 décembre 2018. Il est donc proposé la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition de bus entre Grand Chambéry, le SDIS et Keolis Chambéry, pour six ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024, date de fin du contrat de délégation de service public de transport public de voyageurs.

La convention annexée fixe les modalités de cette mise à disposition.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau toute convention de mise à disposition de biens meubles,

Vu la délibération n° 010-12 du Bureau du 3 janvier 2012 portant approbation d'une convention entre Grand Chambéry, le SDIS de la Savoie et Connex Chambéry pour la mise à disposition de bus du Stac lors de missions de sécurité civile,

Vu la délibération n° 227-17 du Bureau du 14 décembre 2017 portant approbation d'un avenant de prolongation à la convention établie avec le SDIS pour la mise à disposition de bus du Stac lors de missions de sécurité civile,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la signature de la convention entre Grand Chambéry, le SDIS de la Savoie et Keolis Chambéry, pour la mise à disposition de bus du réseau Stac lors de missions de sécurité civile,

Article 2 : autorise le président, ou son représentant, à signer les documents à venir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 024-19

Objet de l'acte : RS - Approbation de la convention de mise à disposition de bus lors de missions de sécurité civile réalisées par le Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe : convention mise à disposition de bus SDIS;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21760H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21760H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019